

Info-Parents – Rentrée scolaire Septembre 2026



DATES IMPORTANTES

SEPTEMBRE 2026

- 1 – Début de l'horaire régulier pour les élèves du primaire (jour 1)
- 4 – Début de l'horaire régulier pour les élèves de la maternelle (jour 4)
- 7 – **Congé – Fête du travail**
- 9 – Rencontre de parents de 2^e, 3^e et 4^e année à 18 h 30 au pavillon SAINTE-JUSTINE.
- 10 – Rencontre de parents des élèves de 5^e et 6^e année à 18 h 30 au pavillon IMMACULÉE-CONCEPTION.
- 16 – Photo scolaire, pavillon Sacré-Cœur
- 17 – Photo scolaire, pavillon Ste-Justine
- 18 – Photo scolaire, pavillon Immaculée-Conception
- 22 – Dépistage dentaire pour les élèves de **2^e année**
- 25 – Journée pédagogique
- 30 – **Journée chandail orange – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**

Rencontres de parents en présentiel

Dates et heures des rencontres pour les pavillons Ste-Justine et Immaculée-Conception.

- SAINTE JUSTINE (2^e, 3^e, 4^e année) : mercredi 9 septembre 2026 à 18 h 30
- IMMACULÉE-CONCEPTION (5^e et 6^e année) : jeudi 10 septembre 2026 à 18 h 30

Documents à signer et/ou à retourner

Dans les prochains jours et les prochaines semaines, prenez soin de bien lire l'agenda ainsi que tous les documents qui vous seront envoyés par le biais du sac d'école de votre enfant ou via courriel.

DANS L'AGENDA DE VOTRE ENFANT (À compléter, à signer et à retourner) :

- ☐ Mes coordonnées (page 3);
- ☐ Contrat d'entente et de collaboration 26-27 (page 20);
- ☐ Formulaire des déplacements Matin/Midi/Soir (page 23);
- ☐ Formulaire d'autorisations parentales (page 24);
 - ☐ Collations spéciales;
 - ☐ Marches autour de l'école;
 - ☐ Prises de photos.

DANS LE SAC D'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT (À compléter, à signer et à retourner dès demain) :

- ☐ Fiche Santé 26-27;

[SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE \(au besoin\) :](#)

- ☐ Formulaire « Autorisation d'administrer un médicament prescrit » (Pompes, Épipen, etc.)

Matériel scolaire – FACTURE-ÉCOLE



Veuillez prendre note qu'un courriel vous a été envoyé vous informant que la FACTURE-ÉCOLE du matériel scolaire de votre enfant a été déposée sur votre compte Mozaïk-portail Parents.

Le paiement peut être effectué par Internet via votre institution bancaire à l'aide du numéro de référence ÉCOLE commençant par EC 002 inscrit sur la facture (# différent pour chaque élève) ou par chèque libellé au nom du CSSTL (Centre de services scolaire des Trois-Lacs) identifié au nom de votre enfant ou en argent comptant (montant exact) dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant.

→ Procédure de paiement Internet : « [Procédure paiement Internet-Mozaik.pdf \(gouv.qc.ca\)](#) »

Absence – Retard – Changement à l'horaire

➤ ABSENCE et RETARD :

Si votre enfant est absent ou en **retard (après 8 h)**, veuillez en **aviser le secrétariat** par téléphone, par courriel ou [via votre compte Clic École ou Mozaïk Portail Parents](#).

Merci d'indiquer son nom, son prénom, son groupe ainsi que le motif de son absence ou de son retard. (Voir les coordonnées à la fin de ce document.)

IMPORTANT : Tous les élèves (maternelle et primaire) sont attendus **à l'école dès 8 h.**

➤ CHANGEMENT À L'HORAIRE :

Pour tout changement à l'horaire de votre enfant, veuillez en aviser le secrétariat, l'enseignante de votre enfant ainsi que le service de garde s'il y a lieu. (**Aucun changement à l'horaire relatif au Service de garde ou aux autobus ne sera autorisé après 11 h.**)

Photo scolaire (16, 17 et 18 septembre)



Nous sommes à la recherche de parents bénévoles pour chacun des pavillons (Voir « Dates importantes »). Si vous êtes intéressés et disponibles, veuillez, SVP, en faire part à madame Stéphanie Lalonde, secrétaire, par courriel stephanie.lalonde@csstl.gouv.qc.ca

Dépistage et scellant dentaire – Élèves de 2^e année



Comme chaque année, les élèves de 2^e année auront la visite d'hygiénistes dentaires du CISSSMO afin de procéder au dépistage et à l'application de scellant dentaire.

Le dépistage aura lieu le mardi 22 septembre prochain et l'application de scellant aux élèves sélectionnés aura lieu le mardi 13 octobre ainsi que le mercredi 14 octobre.

De plus amples informations vous seront transmises dans les prochains jours concernant l'horaire et le fonctionnement de la journée.

Suivi des observations et des interventions (SOI) dans Mozaïk

Cette année, les techniciennes en éducation spécialisée de notre école (Mme Vanessa, Mme Katy et Mme Ann-Josée) utiliseront la plateforme Mozaïk pour vous transmettre certaines informations concernant votre enfant (bons coups ou manquements aux règlements de l'école). Au lieu des billets roses, vous pourriez recevoir une notification sur votre compte Mozaïk parents et directement sur Clic-école. Pour les situations plus problématiques, elles continueront de communiquer avec vous par courriel ou téléphone.

Service d'aide alimentaire

Une mesure d'aide alimentaire est offerte par le Ministère afin de soutenir des familles dans le besoin. Grâce à cette mesure, il nous est possible d'offrir gratuitement des repas du dîner à certains élèves de l'école. Il s'agit de repas maison préparés par le Centre d'action bénévole de Soulanges. Ces repas sont préparés sur place, puis congelés avant d'être livrés à l'école. Si vous souhaitez bénéficier de cette mesure d'aide alimentaire, veuillez communiquer avec la direction.

Journée du chandail orange – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et la Journée du chandail orange ont toutes deux lieu le 30 septembre.

La Journée du chandail orange est une journée de commémoration organisée par les communautés autochtones visant à sensibiliser aux conséquences intergénérationnelles des pensionnats sur les individus, les familles et les communautés, et à promouvoir le concept « Chaque enfant compte ».



RAPPEL – CHANGEMENT IMPORTANT :

Transport et fréquentation au service de garde

Pour assurer la sécurité et la stabilité du réseau scolaire, un parent qui inscrit son enfant au service de garde pour une ou plusieurs périodes avant ou après les classes, ne peut bénéficier du transport scolaire pour cette période. Cette règle s'applique, peu importe le nombre de jours d'inscription. Le parent doit donc assurer lui-même le transport de son enfant pour ces moments et aucun transport scolaire particulier ne peut être organisé pour cet élève. Pour consulter la politique de transport scolaire ➔ : [Transport scolaire](#)

Service de garde – FACTURATION

Heure d'ouverture du service de garde : 6 h 45

Heure de fermeture du service de garde : 17 h 45

- Veuillez prendre note que la tarification pour le service de garde est maintenant de **10.00\$ par jour**. L'élève doit fréquenter le service de garde minimalement 2 périodes par jour (AM/MIDI/PM), sur une base régulière de 1 à 5 jours par semaine. ***À noter que si un élève arrête le service de garde au courant de l'année, un tarif de 1.40 \$ sera facturé, par jour, pour la période du dîner.**
- Aucun changement à l'horaire préétabli n'est accepté. Pour tout changement au niveau de la fréquentation de votre enfant au service de garde, vous devez communiquer avec la technicienne en service de garde à l'adresse courriel suivante sgarde.sacre-coeur@csstl.gouv.qc.ca.
- Il n'y aura pas de transport disponible à la fin des classes (14 h) pour les élèves de maternelle. Les élèves admissibles et inscrits au transport pourront venir au service de garde gratuitement de 14 h à 15 h et prendront l'autobus à 15 h avec le primaire. ***Si le parent vient chercher son enfant durant la période de 14 h à 15 h, il sera facturé pour une période au service de garde.** (La gratuité s'applique seulement aux élèves de maternelle ayant accès et quittant en autobus à 15 h.)
- Vous recevrez mensuellement via votre compte Mozaik-portail Parents une FACTURE – SERVICE DE GARDE afin d'acquitter les frais du service de garde et/ou de la surveillance du dîner. Le paiement peut être effectué par Internet via votre institution bancaire à l'aide du numéro de référence SERVICE DE GARDE commençant par SG 002 inscrit sur la facture (# différent pour chaque enfant) ou par chèque libellé au nom du CSSTL (Centre de services scolaire des Trois-Lacs) identifié au nom

de votre enfant ou en argent comptant (montant exact) dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant.

Politiques et règlements des services de garde – CSSTL

Veillez consulter les « Politiques et règlements des services de garde du CSSTL » sur le site Internet de l'école → [Service de garde](#)

Procédures au service de garde

Lorsque vous reconduisez ou venez chercher votre enfant au service de garde, vous devez vous stationner dans le stationnement situé derrière l'école. **Il est interdit de se stationner devant l'école ou devant la porte du service de garde.**

Le matin, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à la porte du service de garde et sonner. Une éducatrice l'accueillera. Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il est entré dans l'école ou qu'il a rejoint l'éducatrice si le groupe est à l'extérieur.

En fin de journée, présentez-vous à l'entrée de la cour lorsque les enfants sont dehors ou sonnez à la porte du service de garde. Vous pouvez attendre votre enfant sur le palier, mais les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école ni à accéder aux casiers. La personne qui vient chercher l'enfant doit obligatoirement sortir de son véhicule pour se présenter à l'éducatrice.

Toute absence doit être signalée au service de garde ainsi qu'au secrétariat au plus tard à 11 h. Pour toute communication concernant le service de garde, veuillez contacter la technicienne ou laisser un message sur la boîte vocale.

Surveillance du dîner



Les parents qui décideront d'inscrire seulement leur(s) enfant(s) pour la période de dîner à l'école devront déboursier des coûts mensuels de surveillance.

Les enfants inscrits au service de garde avec le statut régulier 5 jours sur 5 n'ont pas à payer ces coûts, puisqu'ils sont compris dans les frais du service de garde.

Les enfants inscrits au service de garde avec le statut régulier 3 et 4 jours seront facturés pour les journées où ils sont absents du service de garde.

Le tarif journalier pour la surveillance du dîner 2026–2027 est de 1,40 \$ par enfant pour un total annuel de 250,60\$ par enfant. Toutefois, les parents ayant plus d'un enfant ET qui auront dûment complété le formulaire à cet effet auront droit à un crédit famille. Ce qui représente un coût annuel de 344,40 \$ pour une famille de 2 enfants et de 389,20 \$ pour une famille de 3 enfants et plus.

Pour nous joindre – École du Val-des-Prés

École Sacré-Cœur (Mat. – 1^{re})

1228, ch. de l'Église
St-Polycarpe (QC) J0P 1X0

☎ (450) 267-3454 Poste : 3320

✉ sacre-coeur@csstlgouv.qc.ca

École Ste-Justine (2^e – 3^e – 4^e)

2753, rue Ste-Anne
Ste-Justine-de-Newton (QC) J0P 1T0

☎ (450) 267-3455 Poste : 3321

✉ stejustine@csstlgouv.qc.ca

École Immaculée-Conception (5^e – 6^e)

1485, route 340
St-Télesphore (QC) J0P 1Y0

☎ (450) 267-3453 Poste : 3322

✉ iconception@csstlgouv.qc.ca

Service de garde : ☎ (450) 267-3454 #2 ✉ sgarde.sacre-coeur@csstlgouv.qc.ca

*** Lors d'interurbain, veuillez composer (450) 267-3700, suivi du poste à 4 chiffres mentionné ci-haut.